



Supplément au certificat Europass^(*)



1. Intitulé du certificat

Réaliser les travaux de préparation, entretenir une pelouse, planter des surfaces paysagères, contrôler la végétation et appliquer la lutte intégrée (JARDIENT) constituant le métier de Jardinier d'entretien/Jardinière d'entretien

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Vorbereidende werken uitvoeren, een gazon onderhouden, landschapsoppervlakten beplanten, de vegetatie controleren en geïntegreerde bestrijding toepassen (JARDIENT), wat het beroep van Hovenier onderhoud vormt

Durchführung von Vorbereitungsarbeiten, Pflege einer Rasenfläche, Bepflanzung von landschaftlich gestalteten Flächen, Kontrolle der Vegetation und Anwendung von integriertem Pflanzenschutz (JARDIENT), was den Beruf des Gärtners für Instandhaltung/der Gärtnerin für Instandhaltung darstellt

Carrying out preparation work, maintaining a lawn, planting landscaped areas, monitoring vegetation and applying integrated pest management (JARDIENT) constituting the profession of Maintenance Gardener

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Réaliser les travaux de préparation, d'amélioration et d'entretien du sol

Préparer son poste de travail

Préparer le sol

Amender et/ou fertiliser le sol

Entretenir le sol

Nettoyer et ranger le poste de travail

Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

Entretenir une pelouse ou une prairie fleurie

Préparer son poste de travail

Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse ou d'une prairie fleurie

Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse ou d'une prairie fleurie

Nettoyer et ranger le poste de travail

Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

Planter des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux

Préparer son poste de travail
Préparer les plantes herbacées pour la plantation
Planter les plantes herbacées ornementales
Nettoyer et ranger le poste de travail
Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel
Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

Maitriser la végétation

Préparer son poste de travail
Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches
Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers
Nettoyer et ranger le poste de travail
Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel
Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

Appliquer les principes de lutte phytosanitaire intégrée

Préparer son poste de travail
Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)
Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)
Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers
Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
Nettoyer et ranger le poste de travail
Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel
Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le Jardinier d'entretien en parcs et jardins :

- Réalise les travaux de préparation, d'amélioration et d'entretien du sol ;
- Entretien une pelouse ou une prairie fleurie ;
- Plante des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ;
- Maîtrise la végétation ;
- Applique les principes de lutte phytosanitaire intégrée.

Le Jardinier d'entretien exécute en toute autonomie toutes les tâches qui lui sont attribuées et ce

dans le respect des consignes du supérieur hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise ...).

(¹) Rubrique facultative

(¹) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel : 00.32.2.371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Les gouvernements de la Région wallonne, la communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau du certificat Niveau 3 du CFC et du CEC (EQF)	Système de notation / conditions d'octroi Évaluation binaire « réussi / non réussi » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	Accords internationaux Néant
Base légale Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)	

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 7H
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.validationdescompetences.be

www.europass.cedefop.europa.eu